



Que ce soit pour entreprendre votre carrière ou pour la poursuivre, le Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Nord (CJERN) vous offre un milieu de travail accueillant et dynamique et une expérience professionnelle valorisante et stimulante.

En tant que **CONSEILLER (ÈRE) EN EMPLOI**, vous vous maintenez à jour dans votre pratique? Vous aimez autant le counseling en individuel qu'en groupe? Vous avez de la rigueur dans votre pratique tout en restant à l'écoute de votre clientèle? Joignez-vous à notre équipe!

### Tâches et responsabilités :

- \* Aider les clients à clarifier leur situation et à établir leurs objectifs personnels et professionnels;
- \* En collaboration avec les participants, mettre en place des plans d'action individualisés afin que ces derniers puissent atteindre leurs objectifs et en assurer un suivi;
- \* Offrir aux clients des services d'aide à la recherche d'emploi menant vers l'intégration à l'emploi;
- \* Accompagner les clients dans leurs démarches de recherche d'emploi en les aidant à mieux se connaître et utiliser les techniques de recherche d'emploi;
- \* Accompagner la clientèle en individuel et/ou en groupe;
- \* Travailler en collaboration avec d'autres professionnels impliqués dans les dossiers clients;
- \* Animer et créer des ateliers de groupe en lien avec l'emploi;
- \* Toutes autres tâches connexes.

### Profil recherché :

- \* Posséder un diplôme en développement de carrière, ou une expérience pertinente dans le domaine de l'employabilité;
- \* Posséder 3 ans d'expérience reliée à l'emploi;
- \* Posséder des aptitudes et de l'expérience avec une clientèle de 16 à 35 ans;
- \* Avoir une bonne connaissance du milieu communautaire et du contexte socioéconomique des la MRC Rivière-du-Nord, un atout;
- \* Connaître CJESstats et/ou MSI, un atout.

### Conditions de travail :

- \* Poste temporaire, remplacement de congé maladie à 35 heures semaines, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Début de l'emploi dès que possible, jusqu'au 15 septembre 2018 possibilité de prolongation.
- \* Salaire selon la convention collective et l'expérience reconnue à l'embauche;